

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 19 - 22 octobre 1998

## RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 9 de l'ordre du  
jour



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/98/9-A/8**  
11 septembre 1998  
ORIGINAL: FRANÇAIS

## PROJET DE DÉVELOPPEMENT APPROUVÉ PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 1998—CÔTE D'IVOIRE 3358.02

### Appui au programme communautaire

Coût des produits alimentaires	2 945 124 dollars
Coût total pour le PAM	4 776 203 dollars
Coût total pour le gouvernement	7 374 030 dollars
Durée du projet	Quatre ans (octobre 1998—septembre 2002)

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

### RÉSUMÉ

La Côte d'Ivoire est classée parmi les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Malgré les réformes engagées par le gouvernement et les progrès enregistrés, le système éducatif ivoirien favorise encore les villes, le sud et les garçons. L'objectif du projet est de soutenir les efforts déployés par le gouvernement pour augmenter le taux de scolarisation, atténuer les disparités entre les régions du pays et réduire le déséquilibre scolaire entre les filles et les garçons.

L'assistance du PAM au secteur de l'éducation en Côte d'Ivoire a commencé en 1989 avec le projet Côte d'Ivoire 3358.00. Le coût cumulé des interventions dans ce domaine se monte à près de 35 millions de dollars. Environ 531 000 élèves de 5 175 écoles ont bénéficié de l'appui du PAM à travers tout le pays. Le présent projet se concentrera sur le nord et mettra l'accent sur le retrait progressif de l'assistance du PAM et sa substitution par des apports communautaires.

Pour faciliter la prise en charge de l'alimentation scolaire par les parents d'élèves et les communautés villageoises, le projet a introduit les innovations suivantes:

- création au niveau de chaque école d'un comité de gestion composé de représentants des parents d'élèves, des maîtres et des autorités locales;
- introduction de denrées locales représentant 45 pour cent de l'assortiment alimentaire fourni par le PAM pour (re)valoriser la production et la consommation de ces denrées et faciliter l'approvisionnement de la cantine par les parents;
- renforcement du système de suivi-évaluation par le recrutement de Volontaires des Nations Unies (VNU) qui participeront à la mobilisation des communautés, à la formation des comités de gestion et assureront le suivi du projet;
- prolongation de l'assistance du PAM dans 715 écoles du sud pendant deux ans afin d'assurer une transition graduelle vers une prise en charge complète de l'alimentation scolaire par les communautés de base.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: M. Zejjari tel.: 066513-2201

Coordonnateur de programmes: A. Balde tel.: 066513-2675

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).

